CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E52738** **VALABLE JUSQU'AU** **20/03/2027**

ÉDITÉ LE 17/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1973

Raison sociale : SOCIETE ROANNAISE DE TRAVAUX PUBLICS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 25/11/2016

Sigle : SRTP

Capital : 2 080

674 RUE MICHEL RONDET
ZONE INDUSTRIELLE
42153 RIORGES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROANNE 81 B 73

Siret : 321 984 940 00015

Téléphone : 04 77 71 69 36 **Fax :** 04 77 70 82 55

Portable : 06 63 89 52 11

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 45659Q

Responsabilité légale :
AUBRET JEAN-CLAUDE PRÉSIDENT / AUBRET ARNAUD DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 140091279

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 140091279

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

E-mail : srtpaubret@orange.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 865 031 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1311	Terrassements - fouilles (Technicité courante)	10	21/03/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/02/2026 11:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.